

Lyon, le 31 mars 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Trois ans après la mise en place du dispositif Ville 30 à Lyon, l'accidentologie continue de baisser

Le 30 mars 2022, la Ville de Lyon était une des premières communes aux côtés d'Oullins, de Couzon-au-Mont-d'Or et de Poleymieux-au-Mont-d'Or, à adopter le dispositif Ville 30, engagé et proposé par la Métropole de Lyon. Trois ans après sa mise en place opérationnelle, les effets bénéfiques se confirment pour les Lyonnaises et les Lyonnais avec une baisse importante de l'accidentologie et du nombre de blessés graves. Sur le seul territoire lyonnais, le nombre d'accidents et de blessés graves a été divisé par deux.

À travers la mise en place de la Ville 30 sur son territoire, la Métropole de Lyon et les communes qui ont choisi d'entrer dans ce dispositif s'engagent pour une ville apaisée qui protège ses usagers, notamment les plus vulnérables, du risque d'accident de circulation. Depuis sa mise en place par la Ville de Lyon il y a trois ans, la tendance à la baisse du nombre d'accidents se confirme :

Une accidentologie en baisse sur Lyon et les 23 communes Ville 30 entre 2019 et 2023

Depuis sa mise en place par la Métropole de Lyon, **24 communes du territoire ont fait le choix de passer en Ville 30. En 2024, plus de 60% des Grands Lyonnais vivent dans une commune où le 30km/h est devenu la norme et le 50km/h l'exception.** Cette mesure déterminante a permis d'améliorer la sécurité routière en réduisant le nombre d'accidents et leur gravité tout en permettant une meilleure cohabitation entre les usagers de la route. Le nombre d'accidents et de **victimes grave a également baissé dans les villes restées à 50 km/h, mais dans une proportion 2 fois moins importante que dans les Villes 30.**

- baisse de **36% du nombre d'accidents sur la ville de Lyon** entre 2019 et 2023
- baisse de **34% du nombre d'accidents sur les 24 communes Ville 30** entre 2019 et 2023
- baisse de **19% du nombre d'accidents sur les communes hors Ville 30** entre 2019 et 2023

Pour l'année 2024*, le nombre d'accidents et de victimes graves devrait être **quasiment divisé par 2 dans les Villes 30** par rapport à l'année 2019.

Une accidentologie en baisse sur les zones en travaux

Les zones en chantier enregistrent des résultats positifs en termes de sécurité. Les configurations de chantier incitent à une conduite plus prudente. Une fois les travaux terminés, le nombre d'accidents reste très inférieur à la situation avant-projet. Ces données tendent à montrer l'apport en sécurité des nouveaux aménagements mis en place par la Ville et la Métropole de Lyon.

- Route de Genas (travaux du BHNS) : **1 accident en 2024 contre 6 en 2022**
- Avenue Tony Garnier (travaux du T10) : **3 accidents en 2024 contre 20 en 2019**
- Rue de la République à Saint-Fons – Vénissieux : **3 accidents en 2024 contre 14 en 2019**

Une réglementation qui s'applique pour toutes et tous

Pour rappel, la « Ville 30 » s'applique à tous les usagers de l'espace public : en voiture, en camionnette, en camion, à moto, en scooter, en bus, à vélo, à trottinette... Seuls les véhicules de secours ou d'urgence sont autorisés à rouler à la vitesse nécessaire pour accomplir leurs missions.

En 2024, la police municipale de la Ville de Lyon a mené près de 1 800 opérations de contrôle de vitesse sur le territoire. Ces contrôles ont permis de dresser 1174 PV pour des excès de vitesse dont 193 rétentions de permis de conduire (pour excès de vitesse supérieurs à 40 km/h).

« Trois ans après la mise en place du dispositif, les résultats du passage en Ville 30 sont très positifs pour les communes de la métropole qui en bénéficient. Les effets sur la sécurité routière sont incontestables, l'ensemble des indicateurs sont au vert : le nombre d'accidents, de blessés, d'hospitalisés, de victimes graves baisse. Grâce au travail conjoint et volontaire de la métropole et des communes, la sécurité de l'ensemble des usagers est améliorée. Nous souhaitons continuer sur cette dynamique en accompagnant de nouvelles villes pour adopter le dispositif. »

Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon

« En abaissant la vitesse à 30 km sur la quasi-totalité de nos rues, en aménageant les voiries et en mobilisant notre police municipale pour faire respecter les règles, nous rendons notre ville plus sûre. Le nombre d'accidents corporels et le nombre de blessés graves ont baissé de moitié. Cela démontre que c'est bien la combinaison de la baisse de la vitesse et de l'aménagement de l'espace public qui permet d'obtenir des résultats effectifs. Je m'en réjouis, nous allons continuer dans ce sens. »

Grégory Doucet, Maire de Lyon

*chiffres en cours de consolidation par les services de l'État pour l'année 2024

Service Presse – Métropole de Lyon

Louis-Marie Le Noc – lmlenoc@grandlyon.com – 06 19 94 77 71

Service Presse – Ville de Lyon

Leïla Kessi – leila.kessi@mairie-lyon.fr – 07 86 25 98 14